

Procès-verbal n° 8 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	16/10/24
À :	10h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Cyril SAMBOEUF, Michel COLLADO, Gilbert DELL'EVA
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCACK,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 7 du 9/10

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

UTILISATION DE LA FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

FESTIVAL PITCH U13

1° tour ce Samedi 19 Octobre : Défis Jonglerie 9h30 / Matches 10h30

Défis jonglerie : Si la composition de votre équipe n'est pas complète (moins de 12 joueurs), les joueurs repassent à la jonglerie dans l'ordre de leur N° maillot (N°1, N°2, etc...).



Les Plateaux PITCH qui ne pourraient pas se jouer le samedi 19 Octobre, seront reprogrammés le SAMEDI 26 OCTOBRE

Voir règlement de la phase Départemental Festival Pitch en annexe 21 des Règlement Généraux du District

Extrait : **Art.9** :

« (...)

2. Les joueurs doivent être licenciés avec une licence « Libre », en catégorie U13 et U12.

Les joueurs licenciés U11 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73 alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF et dans la limite de trois joueurs pouvant figurer sur la feuille de match. (...)

3. Au cours d'une même saison, les joueurs et joueuses ne peuvent participer au « Festival Foot U13 – Pitch » que pour un seul club ou entente.

(...)

5. À partir du deuxième tour de qualification, et jusqu'à la phase finale départementale, les équipes peuvent inscrire sur la feuille de match au plus deux joueurs ayant participé au premier tour de qualification dans une autre équipe de ce club. »

Championnat U12/U13

- **Beaucaire : Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00**

Dates U12/U13 Inter District Saison 2024/2025 Hérault / Gard

18 – 25 janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

➤ **HOMOLOGATION**

Match 29148714 du 05.10.24

Générac 2/ Stade Beaucairois FC du 05/10/2024 :

Forfait ST Beaucairois ; Amende 30€.

➤ **REPROGRAMMATIONS**

U12 U13 D4 D N° 29148714

EFVA Les Mages St Ambroix 2 / Chamborigaud du 12.10.24 **est reportée au 23.10.24 à 16h30**

U12 U13 D4 C N°29166788

EFVA Les Mages St Ambroix 3 / EV Vézénobres 2 du 12.10.24 **est reportée au 23.10.24 à 16h30**

Championnat U12

Dates U12 Inter District Saison 2024/2025 Gard / Hérault

18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

Retour Discipline

Dossier n°2024/25-CD-002 Match n° 29223852 du 21.09.2024 MARGUERITTES ES 51 / SBFC FEM 31

U12 Départemental 1 Phase 1 Poule D

Match arrêté à la 53ème minute de jeu

La Commission dit : match perdu par pénalité à l'équipe de Beaucaire FC et retrait de 2 points avec sursis

Suite FG de l'équipe de SBFC Fem 31, Marguerittes ne récupère pas les points de la rencontre



Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux

Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi**

Les clubs qui veulent engager des équipes supplémentaires en U10 et U10/U11 + ELITES peuvent le faire par mail au district pour la Rotation 3.

Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 à 9h30 (Début des rencontres)

Nîmes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 à 14h00 (Début des rencontres)

REPRISE DES PLATEAUX U6 : SAMEDI 12 OCTOBRE

UTILISATION DU FAL : U6 - U6/U7 – U8 – U8/U9

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)

FUTSAL U6 : 30/11 – 14/12 - 11/01

FUTSAL U8 : 27/11 – 8/01

FUTSAL U9 : 11/12 – 22/01

Beaucaire : Plateaux de U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

US Trèfle : Plateaux U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

Les clubs qui veulent engager des équipes dans les catégories U6/U7-U8-U8/U9 pour les prochaines rotation peuvent le faire par mail au District

Les clubs qui veulent engager des équipes ELITES en U8/U9 pour la Rotation 2 peuvent le faire par mail au District

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux

Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi**

Les clubs se doivent de déclarer leurs tournois auprès du District via le formulaire téléchargeable sur le site internet du District.

Attention : Pour la catégorie U6 et U07 le règlement en vigueur et le FOOT à 4 (et non le foot à 5)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

